

ARDENNE rives de mag'

L'information de la Communauté de Communes au fil de la meuse

MARS 2017 - N°65



**UN NOUVEAU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**



Mesdames, Messieurs,

C'est donc avec un Conseil de Communauté nouvelle version que nous allons, désormais, travailler sur les enjeux de notre territoire pour les trois années à venir.

En effet, les élections partielles de la Commune de Chooz, qui ont eu lieu fin 2016, ont entraîné la reconfiguration du Conseil de Communauté selon une répartition fixée par la loi NOTRe, et à laquelle nous avons, jusqu'à présent, échappé puisque notre Conseil avait été constitué selon un accord local qui avait pu être trouvé avant la publication de cette loi. De ce fait, les communes de plus forte population gagnent des conseiller(e)s communautaires alors que les petites communes en perdent. Le nombre total de conseiller(e)s reste, cependant, le même. Nouveau Conseil ne signifie pas pour autant changement de méthode. Nous continuerons à travailler dans le sens de l'intérêt communautaire et à donner à chaque commune, qu'elle soit grande ou petite, la même place dans le respect de l'équité et de l'efficacité. J'y veillerai fermement car ce qui compte, c'est que les projets soient menés à bien.

Un bel exemple en est donné dans ce numéro 65 d'Ardenne Rives de Mag' : les travaux importants qui ont été réalisés au Moulin Boreux et à la Manufacture à Fromelennes vous sont présentés pages 4 à 6. Ce dossier était un engagement fort de notre Communauté, et je me réjouis de son aboutissement.

Enfin, comme dans chaque numéro maintenant, vous pourrez prendre connaissance de notre dynamique dans le domaine de la Santé. La situation, si elle demeure préoccupante, devrait s'améliorer progressivement. Nos ami(e)s belges sont, d'ailleurs, confronté(e)s aux mêmes problèmes. De ce constat partagé a germé l'idée, pilotée par notre partenaire l'ARS Grand Est et la Province de Namur, d'organiser nos réflexions et nos actions dans les différents domaines de la Santé. Nous nous sommes donc retrouvés à Namur le 25 janvier 2017, au Palais Provincial, afin de travailler sur des actions qui pourraient être menées, rapidement, ensemble. Je le répète ici, parce que mon discours a pu être, parfois, mal compris. Je ne suis pas du tout opposé à une coopération transfrontalière en matière de santé, au contraire ! Mais je prône la nécessité d'une coopération « utile et efficace », au-delà de la ZOAST (Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers). La journée du 25 janvier dernier s'inscrit, ainsi, pleinement dans cette logique.

2017 commence donc sous le signe de l'action collective, et c'est une excellente chose !

Bonne lecture à toutes et à tous !

Bernard DEKENS

mag

MARS 2017



4



LE TRIMESTRE

- p. 4* Des travaux au Moulin Boreux et à la Manufacture
- p. 7* En direct de Charnois
- p. 10* Le nouveau Conseil de Communauté
- p. 14* Pages santé

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Bernard DEKENS

RÉDACTEUR EN CHEF
Richard SZWAJECER

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Stéphanie YOL

MAQUETTISME - CRÉATION
Caroline PETIT

IMPRIMEUR
Picking

CRÉDITS PHOTO
Ardenne Rives de Meuse
Province de Namur
RRP

COMITÉ DE LECTURE
Bernard DEFORGE
Didier BERTOLUTTI
Jean-Bernard ROSE
Ginette DEFAUT
Richard SZWAJECER
Stéphanie YOL

DÉPÔT LÉGAL
n°65 135/92



Retrouvez désormais le bulletin en version audio.
Si vous-même, ou une personne de votre entourage êtes non-voyant, mal-voyant ou si vous avez des difficultés pour lire, contactez le 03. 24. 41. 35. 03.



ARDENNE rives de mag'
se décline également sur Internet :
www.ardennerivesdemeuse.com

Des travaux de restauration et de confortement des berges

AU MOULIN BOREUX À GIVET



Fin des travaux, la passerelle du HULOBIET

L'URGENCE DES TRAVAUX

La Communauté de Communes est propriétaire, et gestionnaire, d'un tronçon de 600 m de berges et de la digue de protection en remblai du Moulin Boreux à Givet (tronçon faisant partie d'un ensemble de digues aménagées en urgence par la Ville de Givet, dans les années 90, pour lutter contre les crues torrentielles de la Houille sur ce secteur).

Les Visites Techniques Approfondies réalisées par la Communauté depuis 2012, ont mis en évidence l'évolution des dégradations structurelles des berges et, localement, de la digue, remettant en cause leur

pérennité à moyen, voire à court terme. D'autre part, la Communauté de Communes qui s'était engagée dans un programme transfrontalier INTERREG IV (projet INTERREG Inondation Houille – P2IH), dispose désormais d'un schéma directeur d'aménagement hydraulique et transfrontalier de lutte contre les crues de la Houille de GEDINNE à GIVET.

Malheureusement, la Région Wallonne n'a pas souhaité poursuivre le projet P2IH en phase travaux. C'est pourquoi la Communauté a décidé d'engager, dès 2016, la première tranche urgente du programme de travaux triennuel de sécurisation de ses ouvrages.

LES MATÉRIAUX UTILISÉS

Le projet, conçu et supervisé par le Bureau d'études ACOGEC, maître d'œuvre agissant pour le compte de la Communauté, consiste à restaurer et conforter les berges de la Houille dans un souci de protection durable contre l'érosion, et de concevoir un système de réparation cohérent de la digue. Ce système est dimensionné afin de rendre à l'ouvrage communautaire une performance tangible de protection contre les inondations.

Le principe de la solution retenue consiste à réaliser un soutènement par des murs préfabriqués en béton armé matricé le long de la berge et dans le corps de

la digue (600 m), adapté au régime d'écoulement de la Houille et à l'emprise disponible au droit des ouvrages existants. Une risberme plane en terre végétalisée sera aménagée entre le soutènement des berges et la digue.

Les travaux ont été conduits par la société EIFFAGE Route de Rocroi, depuis la piste du STIC du Moulin Boreux, seul accès aux ouvrages, et ont occasionné sa fermeture pendant toute la durée de la tranche de travaux 2016, pour des raisons de sécurité.

Les prochaines tranches de travaux 2017 et 2018 devront profiter des niveaux bas de la Houille pour faciliter leur exécution.

PHASAGE DU PROGRAMME DE TRAVAUX TRIANNUELS

La réalisation des travaux de restauration et de confortement de son tronçon de digue et de berges, préconisée par le schéma directeur d'aménagement hydraulique, traduit l'engagement de la Communauté de Communes de répondre aux obligations réglementaires en sa qualité de propriétaire/gestionnaire et de préserver la sécurité des biens et des habitants du quartier du Moulin Boreux.

L'opération est programmée sur une durée de 3 ans, et sectorisée par ordre de priorité d'intervention et suivant les disponibilités budgétaires (2016, 2017 et 2018).

Ainsi, la tranche de travaux 2016 urgente, qui a débuté en octobre dernier et qui s'est achevée en décembre 2016, a concerné un premier linéaire de berges et de la digue de 120 mètres de longueur, défini comme le plus vulnérable aux crues, et situé au droit de la passerelle Hulobiet.

Les tranches de travaux 2017 et 2018 seront conduites aux belles saisons, dès réception de l'autorisation Loi sur l'Eau correspondante, et sous réserve d'obtenir les subventions espérées de l'Europe, de l'État et de la Région Grand Est.



1 Berges dégradées au secteur HULOBIET



2 Pose du mur de protection



3 Pose de la nouvelle passerelle du HULOBIET

D'importants travaux à la **MANUFACTURE À FROMELENNES**

La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse est propriétaire de la passerelle métallique de franchissement de la Houille, dite « pont de Pierre », au lieu-dit Manufacture à Fromelennes, et des berges attenantes.



Un arrêté interdisait le franchissement de cette passerelle pour toute circulation lourde, considérant le très mauvais état de ses structures. Un éboulement des maçonneries du mur d'appui amont rive droite de la passerelle diminuait considérablement la stabilité de ses culées et de l'ouvrage.

On pouvait aussi constater que les berges maçonnées, situées en amont rive droite et aval rive gauche de la passerelle, étaient également

en très mauvais état, et se déstabilisaient, comme la berge aval rive gauche naturelle, qui menaçait la stabilité de la voirie adjacente, et risquait, ainsi, de s'effondrer localement.

La Communauté a donc décidé, en tant que propriétaire et gestionnaire de la passerelle et des berges voisines, de procéder aux travaux de démolition du pont de pierre et de reconstruire un nouvel ouvrage de franchissement de la Houille. Ces travaux ont été accompagnés du confortement et de la restauration des berges maçonnées et naturelles dégradées attenantes.

La nouvelle passerelle est une dalle en béton armé, appuyée simplement sur des fondations fondées sur des micropieux. Afin de limiter l'encombrement du tablier, celui-ci est composé de poutres préfabriquées. Il s'agit du même principe de construction que celui que la Communauté de Communes avait retenu en 2015, dans le cadre de la réhabilitation de la première passerelle de la Manufacture, située en aval.

Ancienne passerelle avant les travaux



*Reconstruction du Mur de berge en amont de la passerelle
Mise en place du nouveau tablier de la passerelle*



En direct de CHARNOIS

QUELQUES INFORMATIONS

Nom des habitants : Les Charnoisiens

Population : 80 habitants

Superficie : 562 ha

Fêtes patronales : 1^{er} dimanche de juillet

Mairie : Rue Principale - 08600 Charnois
Tel : 03 24 42 10 90
Fax : 03 24 42 10 90

Mail : commune.charnois@orange.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du Lundi au Vendredi : de 9h00 à 11h00
Le Mercredi : de 18h00 à 19h30

Le maire, Erick HIVER est né à Givet, le 13 Septembre 1959. Marié, il est père de 2 enfants et grand-père de 5 petits-enfants.

Il exerce la profession d'Agent de Maîtrise – TMX.

Il a été élu en 2008, succédant à Patrice MARONGUI.

Monsieur le Maire, fait-il toujours aussi bon vivre à Charnois ?

Charnois est un village paisible et touristique. De nombreux promeneurs traversent la commune et se montrent intéressés par la possibilité de s'y installer. Au niveau des associations, il y a une association culturelle qui organise des activités pour les gens du village et une association de chasse communale qui participe à l'entretien de la forêt communale et à la régulation du gibier sur la commune.

Les exploitants agricoles sont-ils toujours aussi nombreux ?

Charnois, au fil des années, reste un village rural où trois exploitations agricoles sont toujours en activité et entretiennent les prairies.



Érick HIVER

Maire de Charnois



Les projets pour l'avenir seront étudiés dans l'intérêt de la population."

Pouvez-vous nous parler des aménagements les plus importants dont a bénéficié la commune, ces dernières années ?

Beaucoup de travaux ont été effectués au cours de ces dernières années. Nous avons procédé à l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques de Vivier à la Dorenne, installé un transformateur et des lampadaires, et déposé la ligne Haute Tension de Charnois à Rancennes.

Nous avons procédé à la réfection des routes du Monty, des deux Poiriers et Pichegru, de la RD65 et de la voie communale reliant Rancennes, Charnois et Fromelennes.

Nous avons installé une borne incendie à la Dorenne pour sécuriser les habitants.

Nous avons construit une place pour accueillir les manifestations et un complexe sportif pour les jeunes.

Concernant la mairie et la salle des fêtes, les façades ont été rejointées, les toitures ont été remises à neuf, ainsi que celle de la salle de chasse. Nous avons, également, procédé au rafraîchissement des peintures (murs et plafonds) de la salle des fêtes.

Le cimetière a été sécurisé grâce à l'abattage d'arbres menaçants. Un parking a été créé et un nouveau portail installé. Un columbarium et jardin du souvenir ont été aménagés.

À l'église, nous avons installé un chauffage électrique, rénové les peintures intérieures et procédé à l'entretien et à la réparation de la toiture.

La commune a fait l'acquisition de 50 hectares de bois, dans le but d'enrichir le patrimoine forestier et de fournir des parts affouagères pour une longue durée aux habitants.

En 2016, un atelier municipal a été construit pour stocker le matériel d'entretien de la commune.



Par ailleurs, le Calvaire a été reconstruit afin qu'il retrouve son image d'antan. Chaque année, le village se pare de ses fleurs pour égayer et embellir la rue principale, du Vivier au Calvaire.



En 2012, la commune a fait un choix écologique et s'est équipée d'une station d'épuration dotée d'un système de filtrage naturel grâce à une plantation de roseaux. La Communauté de Communes avait alors participé au financement du programme d'études et de travaux, via un fonds de concours d'investissement. Etes-vous toujours aussi satisfait de ce choix ?



Nous sommes très satisfaits de ce choix naturel et écologique et d'un entretien faible. C'est un équipement bien étudié pour la commune et un très bon investissement. Cette station, en fonctionnement depuis 2012, s'intègre parfaitement dans la nature environnante où beaucoup d'espèces animales vivent : tortues, canards, hérons, grenouilles, etc.... Nous remercions la Communauté de Communes pour avoir participé au financement.

La commune a-t-elle d'autres grands projets ?

Dans un contexte financier contraint, il est nécessaire de ne pas peser davantage sur les ménages de notre commune. Nos projets pour l'avenir seront étudiés dans l'intérêt de la population et toujours dans un esprit d'amélioration du cadre de vie de la commune et de sa modernisation.

Le nouveau **CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Suite aux élections partielles de Chooz, la Communauté de Communes a dû se mettre en conformité avec la loi NOTRe, et revoir la composition de son conseil. Le nombre de représentants reste inchangé, mais leur répartition est modifiée, en faveur des communes les plus importantes.

Le Préfet, par arrêté n° 2016-621 du 30 novembre 2016, a fixé le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire (voir tableau p11).

Selon cette nouvelle répartition, les communes de **REVIN, GIVET, FUMAY et VIREUX-WALLERAND** se voient attribuer plus de sièges. Étant composées de plus de 1 000 habitants, elles devaient respecter l'article L.5211-6-2 du CGCT.

Les Conseillers Communautaires ont été élus par chaque Conseil Municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Les communes de **HAYBES et VIREUX-MOLHAIN** se retrouvent avec le même nombre de sièges que précédemment, donc pas de changement pour ces deux communes.

La commune de **FROMELENNES**, qui compte plus de 1000 habitants, se retrouve avec moins de sièges, donc un seul Conseiller Communautaire.

Pour toutes les autres communes, c'est-à-dire **AUBRIVES, CHOOZ, RANCENNES, HARGNIES, FEPIN, HAM-SUR-MEUSE, ANCHAMPS, FOISCHES, HIERGES, LANDRICHAMPS, MONTIGNY-SUR-MEUSE et CHARNOIS**, celles-ci comptent moins de 1 000 habitants et **moins de sièges** au Conseil de Communauté. Par conséquent, elles ont un Conseiller Communautaire titulaire et un suppléant.

Ainsi, conformément à l'article L.5211-6-2 du CGCT, et plus précisément à l'article L.273-11 du Code électoral, les Conseillers Communautaires sont désignés suivant l'ordre du tableau, donc le Maire en qualité de titulaire et le 1er adjoint, en qualité de suppléant.



RÉPARTITION DES SIÈGES

AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



REVIN

6783 habitants
10 Conseillers
Communautaires



GIVET

6618 habitants
9 Conseillers
Communautaires



FUMAY

3605 habitants
5 Conseillers
Communautaires



VIREUX- WALLERAND

2013 habitants
3 Conseillers
Communautaires



HAYBES

1992 habitants
2 Conseillers
Communautaires



VIREUX- MOLHAIN

1589 habitants
2 Conseillers
Communautaires



FROMELENNES

1055 habitants
1 Conseiller
Communautaire



AUBRIVES

866 habitants
1 Conseiller
Communautaire



CHOOZ

757 habitants
1 Conseiller
Communautaire



RANCENNES

721 habitants
1 Conseiller
Communautaire



HARGNIES

461 habitants
1 Conseiller
Communautaire



FÉPIN

285 habitants
1 Conseiller
Communautaire



HAM-SUR- MEUSE

245 habitants
1 Conseiller
Communautaire



ANCHAMPS

226 habitants
1 Conseiller
Communautaire



FOISCHES

211 habitants
1 Conseiller
Communautaire



HIERGES

208 habitants
1 Conseiller
Communautaire



LANDRICHAMPS

138 habitants
1 Conseiller
Communautaire



MONTIGNY- SUR-MEUSE

87 habitants
1 Conseiller
Communautaire



CHARNOIS

83 habitants
1 Conseiller
Communautaire

BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ





LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

& les 44 Conseiller(e)s Communautaires

CLS, PREMIÈRE JOURNÉE TRANSFRONTALIÈRE

Le 25 janvier 2017, au Palais Provincial de NAMUR, a eu lieu la première journée transfrontalière, organisée en partenariat entre l'ARS Grand Est et la province de Namur, sur le thème : « L'offre sanitaire dans les Ardennes et la Province de NAMUR ».



Photo souvenir des participant(e)s de la journée devant le Palais Provincial de Namur



Bernard DEKENS au Palais provincial de Namur, le 25 janvier 2017

LES OBJECTIFS DE CETTE JOURNÉE TRANSFRONTALIÈRE

Les objectifs de cette journée étaient :

- d'identifier les acteurs et les partenaires potentiels dans le domaine de la santé ;
- de partager des constats en termes d'offres et de besoins de santé ;
- de proposer des pistes de travail entre établissements et acteurs du premier recours.

De nombreux représentants étaient présents, notamment des représentants du Gouvernement wallon, des élu(es) locaux et nationaux des deux côtés de la frontière, du Conseil de l'Ordre des médecins, des structures hospitalières, des Universités, des mutuelles, ainsi que des techniciens dans le domaine de la santé.

La journée a débuté par la présentation officielle des différents acteurs transfrontaliers dans la matinée; deux ateliers de réflexion ont, ensuite, été menés l'après-midi et dont la thématique portait, essentiellement, sur les réflexions à mener en termes d'acteurs et de partenaires potentiels dans le domaine de l'offre de santé de premier recours. Tout doit concourir à mettre place une coopération transfrontalière équilibrée et, surtout, réellement efficace.

Les débats ont été conclus par des engagements sur la nécessité de travailler en étroite collaboration malgré des différences entre nos deux pays.

Le Gouverneur de la Province de Namur, M.Denis MATHEN, a clôturé cette journée en indiquant qu'un calendrier serait établi rapidement afin de travailler sur les premières pistes de réflexions dégagées lors de cette rencontre.

Santé NUMÉROS UTILES

Mise à jour mars 2017

Antenne SMUR : composez le 15

HÔPITAUX



HÔPITAL LOCAL DE FUMAY

Place du Baty, 08170 FUMAY Tél : 03 24 36 26 00

Sécretariat radiologie/échographie Tél : 03 24 36 26 00

CHU DINANT MONT-GODINNE

Dinant : Rue Saint Jacques, 501 - 5500 DINANT (Belgique) Tél : 00 32 82 21 24 11

Mont-Godinne : Avenue G. Thérassé, 1 - 5530 YVOIR Tél : 0032 81 42 21 11

CENTRE HOSPITALIER DE CHARLEVILLE MÉZIÈRES

45 avenue de Manchester - 08011 CHARLEVILLE MÉZIÈRES

Tél Standard : 03 24 58 70 70



LABORATOIRE

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES BIO ARD'AINNE

21, place Méhul 08600 GIVET

Tél : 03 24 42 03 12

PHARMACIES



CANTON DE GIVET

Pharmacie RENARD - 37 Avenue Roger Posty, 08320 VIREUX MOLHAIN Tél : 03.24.41.61.40

Pharmacie Saint Georges - 12 Place de l'église, 08320 VIREUX WALLERAND Tél 03.24.41.60.31

Pharmacie GOOSSE-JAUMOTTE - 15 Quai des Héros de la Résistance, 08600 GIVET Tél : 03.24.42.10.51

Pharmacie de la Marine - 17 Place Méhul, 08600 GIVET Tél : 03.24.42.05.69

Pharmacie DECLEF Luc & MONETA Thierry - 13 Place de la république, 08600 GIVET Tél : 03.24.42.04.27

Pharmacie du Centre - 4 Place Carnot, 08600 GIVET Tél : 03.24.42.05.38

CANTON DE REVIN

Pharmacie de la Meuse - 1 Rue du rivage, 08170 HAYBES Tél : 03.24.41.11.56

Pharmacie ROUSSELLE - 87 Rue du général de Gaulle, 08170 FUMAY Tél : 03.24.41.10.02

Pharmacie BARRAS-COMANDINI - 11 Place Aristide Briand, 08170 FUMAY Tél : 03.24.41.10.41

Pharmacie du Centre - 98 Rue Victor Hugo, 08500 REVIN Tél : 03.24.40.10.77

Pharmacie de la Bouverie - 16 Avenue Jean Baptiste Clément, 08500 REVIN Tél : 03.24.40.11.14

Pour connaître la pharmacie de garde, composez le n°audiotel Résograde au 3237 accessible 24h/24h - 0,34€ TTC/par min

MÉDECINS GÉNÉRALISTES



CANTON DE GIVET

Dr DUBOIS et Dr GARAND - Cabinet Médical des Deux Rives, 10 rue de la Gare, 08320 VIREUX-MOLHAIN Tél : 03.24.41.53.73

Dr DELATTRE - Dr POLLET - Dr EL-MELALI - Pôle Médical de la Pointe, 08600 GIVET Tél : 03.24.42.01.56

Dr MORTELLARO Pierre 3 route de Hierges, 08320 AUBRIVES Tél : 03.24.41.70.65

Dr CALVELLO Antonio 38 rue Notre Dame, 08600 GIVET Tél : 03.24.42.77.27

Dr DELIENCOURT Philippe 28 rue Oger, 08600 GIVET Tél : 03.24.33.51.00

CANTON DE REVIN

Dr GOFFE DUPRIEZ Véronique 43 rue du Rivage, 08170 HAYBES Tél : 03.24.42.06.77

Dr DEBAISIEUX Hervé 14 avenue de l'Europe, 08170 FUMAY Tél : 03.24.41.00.48

Dr HENNEQUIN Pascal 3 avenue Jean-Baptiste Clément, 08170 FUMAY Tél : 03.24.41.10.53

Dr E'SIM NZIAM NGAKUNA Natacha 30 place Aristide Briand, 08170 FUMAY Tél : 03.24.41.19.14

Dr SACREZ Marc 35 quai Port au Blé, 08170 FUMAY Tél : 03.24.41.13.14

Dr POUYES Jean-Pierre 4bis, avenue du Général de Gaulle, 08500 REVIN Tél : 03.24.40.18.14

Dr VAN DEN BERGH Michel 6, rue du Colonel Vaulet, 08500 REVIN Tél : 03 24 40 21 72

Dr DANZI Emilio 4bis, avenue du Général de Gaulle, 08500 REVIN Tél : 03.24.40.12.07

Dr GENA Guy 6, rue du Colonel Vaulet, 08500 REVIN Tél : 03 24 42 71 16

SAGES-FEMMES

Mme Carole SULIS, Maison des Solidarités de REVIN,

330 Allée du 8 mai 45 Tél : 03 24 40 12 13

Maison des Solidarités de GIVET, rue Thiers Tél : 03 24 42 73 73

Mme Élise MICHEL, 12 rue Oger 08600 GIVET Tél : 09 73 03 07 30

PÔLE MÉDICAL DE LA POINTE,

12 Esplanade Jacques Sourdille 08600 GIVET

Tél : 03 24 42 01 56 Médecins Généralistes, Kinesithérapeutes,

Orthophoniste, Cabinets dentaires, Psychologue

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Tél : 36 46 (0,06€/min + prix d'un appel local)

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour



Faites vérifier et entretenir :
chaudières et
chauffages chaque
année avant
l'hiver



Utilisez dehors :
appareils de cuisson
(brasero, barbecue)
et groupes
électrogènes



**Respectez
le mode d'emploi**
des appareils
de chauffage
et de cuisson